



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réouverture des déchetteries dès le 20 avril

Les autorités communales concernées ont décidé une réouverture coordonnée des déchetteries dès le lundi 20 avril. Un contrôle à l'accès sera appliqué pour garantir le respect des mesures sanitaires. Les ménages neuchâtelois sont encouragés à ne recourir aux déchetteries qu'en cas de nécessité pour les déchets encombrants et pour ceux qui ne trouvent pas leur place dans les écopoints des centres commerciaux et communaux.

Les déchetteries fermées depuis le début du semi-confinement vont ouvrir à nouveau leurs infrastructures dès le 20 avril, selon les horaires usuels.

- Le nombre de véhicules accédant de manière simultanée à la déchetterie sera réglementé par chaque exploitant afin de respecter les mesures sanitaires. Pour assurer la distance sociale de rigueur, le nombre de personnes sortant de leur véhicule doit être limité au strict nécessaire.

Ces restrictions risquent de créer des files d'attente. C'est pourquoi les Neuchâteloises et Neuchâtelois sont invités à prioriser l'utilisation des infrastructures suivantes en matière de gestion des déchets :

- Les écopoints existants des centres commerciaux pour le PET et les flaconnages en plastique ;
- Les écopoints communaux pour les déchets de type verre, alu/fer blanc, papier et carton. La liste des déchets collectés aux écopoints de chaque commune est indiquée sur la version papier du MEMODéchets envoyé en fin d'année 2019 ou sur le site internet (www.memodechets.ch) ;

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réouverture des déchetteries dès le 20 avril

- Les déchetteries pour les déchets encombrants et pour les déchets qui ne trouvent pas leur place dans les écopoints des centres commerciaux ou communaux.

Pour enrayer autant que possible la propagation du Covid-19, nous rappelons les recommandations de la Confédération.

- Placer les masques, mouchoirs et autres articles hygiéniques dans des petits sacs en plastique fermés, qui sont ensuite mis dans les sacs à poubelle ;
- Renoncer au tri usuel (PET, alu/fer blanc, papier, déchets verts, ...), pour les ménages dans lesquels se trouvent des personnes atteintes par le virus ou en quarantaine.

Les autorités communales du canton de Neuchâtel remercient l'ensemble de la population de sa solidarité et de sa collaboration active. Elles comptent sur le respect de ces recommandations pour parvenir, ensemble, à limiter l'impact du Covid-19 dans notre région.

Val-de-Travers, le 15 avril 2020

LE CONSEIL COMMUNAL

